

# Légaliser ou pas ?

Etes-vous favorable à une dépénalisation de la consommation, de la production et de la vente de cannabis ? Souhaitez-vous que l'Etat fixe dorénavant les règles de ce nouveau marché et en assure le contrôle ? A vos plumes et écrans : Le Vif/L'Express vous sonde.

PAR LAURENCE VAN RUYMBEKE

**L**e grand-duché de Luxembourg a officiellement sauté le pas : son gouvernement a annoncé la prochaine dépénalisation du cannabis ainsi que la légalisation de sa production et de sa vente, à certaines conditions. L'échec des mesures de prohibition a sans doute poussé l'équipe du Premier ministre, Xavier Bettel, à changer radicalement d'approche. Comme l'ont fait, avant lui, l'Uruguay, dès 2013, et le Canada, l'an dernier, qui fixent désormais le cadre dans lequel le cannabis peut être produit et vendu, à l'instar de n'importe quel autre produit mis sur le marché. Plusieurs pays d'Europe pratiquent déjà une certaine tolérance par rapport à l'usage du cannabis, qui reste la drogue illicite la plus couramment consommée dans cet endroit du monde : ils sanctionnent les producteurs et vendeurs, pas les consommateurs.

En Belgique, la consommation de ce produit reste interdite mais depuis une circulaire de 2005, la détention, par un adulte majeur, de trois grammes maximum de cannabis pour un usage personnel ne bénéficie plus que de la plus faible des priorités en matière de poursuites judiciaires. En ce qui concerne le cannabis thérapeutique, un seul traitement à base de cette plante est aujourd'hui autorisé (et remboursé) en Belgique, pour des patients atteints de sclérose en plaques.

Le Grand-Duché serait donc le premier Etat européen à mettre en place une filière de production et de vente contrôlée de cannabis. La mesure pourrait avoir des

conséquences sur le marché belge : si la filière clandestine s'assèche d'un côté de la frontière, ses vendeurs pourraient bien se rabattre sur le territoire voisin. En sens inverse, des consommateurs belges pourraient se rendre au Luxembourg pour s'y approvisionner en produits fiables à un prix contrôlé par l'Etat.

Le sujet pourrait dès lors revenir sur le tapis politique belge, comme le réclament d'ailleurs certains parlementaires. D'autant que, depuis quelques mois, le CBD se vend ouvertement dans plusieurs villes belges. Ce cannabidiol (CBD), l'un des composants du cannabis, est proposé à la consommation sous différentes formes : thé, huiles, crèmes, matière à fumer... On n'y trouve pour ainsi dire plus trace de THC, cet autre composé du cannabis qui est, lui, psychoactif. Or, la législation européenne autorise la vente de produits à condition qu'ils ne contiennent pas plus de 0,2 % de THC, ce qui est le cas du CBD. Ces produits ne peuvent toutefois être vendus ni comme aliments, ni comme médicaments, deux statuts qui nécessitent une autorisation de mise sur le marché. Vendu à un prix similaire à celui du cannabis classique, soit quelque dix euros le gramme, le CBD ouvre de nouvelles brèches...

Et vous, qu'en pensez-vous ? Pour connaître l'avis d'un maximum de Belges sur la question, Le Vif/L'Express lance un vaste sondage réalisé avec l'aide de Eurotox, l'observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles. Le questionnaire est ouvert aux consommateurs

comme aux non-consommateurs de cannabis. Selon que vous figurez dans une catégorie ou l'autre, il vous faudra six à sept minutes maximum pour répondre aux questions posées.

Le sondage est accessible via le site du Vif/L'Express sur le lien suivant : **[www.levif.be/cannabis](http://www.levif.be/cannabis)**, ainsi que sur la page Facebook du Vif/L'Express. **■**